

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 14/06/2023

### **Mission sénatoriale sur l'instauration des Zones à Faibles Émissions (ZFE) : MOBILIANS force de propositions**

**Depuis la loi d'orientation des mobilités (LOM), les acteurs des services de l'automobile et des mobilités, fédérés par MOBILIANS, n'ont cessé d'appeler les pouvoirs publics à utiliser de nombreux leviers existants permettant de s'engager dans la transition vers les mobilités durables. Les échanges réguliers avec le gouvernement et les parlementaires ont permis de nouer un dialogue tout au long des débats. Plusieurs principes soutenus de longue date par MOBILIANS figurent dans le rapport présenté aujourd'hui par le sénateur Philippe Tabarot au titre de la mission sénatoriale sur l'instauration des ZFE.**

Les services de l'automobile et des mobilités jouent un rôle déterminant dans la transition des mobilités, fort de leur diversité, de leur savoir-faire et du maillage territorial de ces professionnels au contact quotidien des Français : entretien des véhicules et contrôle de l'état du parc, renouvellement du parc automobile, transformation des usages avec la location et le déploiement des nouvelles mobilités (vélo et vélo électrique, covoiturage, autopartage, trottinettes, ...), éducation routière, distribution d'énergies et de carburants, collecte et recyclage des produits en fin de vie, etc.

Depuis 2019, MOBILIANS suit très attentivement le sujet des ZFE compte-tenu de l'impact de leur mise en place sur l'activité des entreprises mais aussi des automobilistes.

En participant au cours des dernières semaines activement aux diverses auditions, MOBILIANS porte des propositions réalistes et équilibrées, conciliant amélioration de la qualité de l'air et acceptabilité sociale.

#### **Revoir le système de la vignette Crit'Air afin d'intégrer les critères liés à l'entretien des véhicules**

Le volume du stock des véhicules à convertir est aujourd'hui considérable. Le processus de renouvellement du parc sera très long ce qui plaide pour trouver des solutions d'accompagnement transitoires.

Les restrictions de circulation au sein des ZFE sont fondées sur les vignettes Crit'Air des véhicules. Or, le système des vignettes Crit'Air est obsolète puisqu'il repose uniquement

sur l'âge et la motorisation des véhicules. Il s'agit d'une vision tronquée de l'impact des véhicules sur la qualité de l'air, qui ne tient pas compte de l'entretien du véhicule.

**Le rapport de la mission sénatoriale reprend la proposition de MOBILIAN d'instituer une vignette « Eco-entretien » pour les véhicules respectant des seuils d'émissions polluantes dans le cadre du contrôle technique.**

Aujourd'hui le contrôle technique ne passe pas les NOx et les particules contrairement à tournés vers la sécurité routière, les contrôles gagneraient à intégrer de manière grandissante cette dimension écologique.

Un entretien régulier et préventif apporterait des garanties quant à la performance écologique des véhicules. En effet, à la suite du dépistage de l'état réel du véhicule, un véhicule peut, après traitement ou réparation ciblée, réduire sa consommation de carburant jusqu'à 11% et donc la facture de l'automobiliste à la pompe, les émissions de CO<sub>2</sub> de près de 10%, de NOx de près de 55% et de particules d'environ 80%.

Selon une étude Ipsos réalisée auprès de 4 pays européens (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni) :

- 71% des citoyens sont favorables à ce que les véhicules éco-entretenus soient autorisés à circuler sans restriction dans les grandes agglomérations ;
- 63% en moyenne se disent sensibles à une proposition de diagnostic écologique ou d'entretien écologique ;
- 59% en moyenne pensent qu'une aide des pouvoirs publics les motiveraient à financer les éventuels travaux qu'un éco-entretien impliquerait.

## **Mieux cibler et adapter les aides facilitant l'acquisition de véhicules propres**

A l'heure actuelle, les aides sont tournées quasi-exclusivement vers l'achat de véhicules électriques, pour des ménages très modestes qui n'ont pas le budget pour ce type de véhicule.

Alors que 40% du parc automobile devra être renouvelé dans moins de 2 ans, selon les résultats collectés par l'Association Eco Entretien, 36% des détenteurs de véhicules qui seront exclus des ZFE déclarent ne pas avoir les moyens de se procurer un nouveau véhicule. Une incapacité financière qui augmente avec le Crit'Air du véhicule puisqu'ils sont 38% lorsqu'ils possèdent un véhicule Crit'Air 3 et 42% lorsqu'ils possèdent un véhicule Crit'4 ou 5.

Il ressort nettement que dans son état actuel, le déploiement des ZFE n'est supportable que par la frange la plus aisée de la population. **Le rapport de la mission sénatoriale reprend la proposition de MOBILIAN de faciliter l'acquisition de véhicules neufs peu polluants.**

Afin d'accélérer la transformation du parc roulant, il apparaît essentiel que le gouvernement accompagne également l'ensemble des entreprises et notamment les gestionnaires d'importantes flottes, tels que les loueurs de courte-durée.

**Un rehaussement du bonus à l'achat destiné à ces entreprises permettrait de soutenir la dynamique de décarbonation du parc automobile engagée par les loueurs de courte-durée, dont la part de véhicules électrifiés ne cesse de progresser (28% en 2022).**

**Enfin, le rapport de la mission sénatoriale reprend la proposition de MOBILIANS de revaloriser la prime au r trofit pour les m nages modestes r sidant en dehors des ZFE et de rendre les v hicules r trofit s de plus de 2,6 tonnes  ligibles au suramortissement vert.**

L'activit  de r trofit, qui consiste   convertir un v hicule thermique en v hicule  lectrique   batterie ou   pile   combustible, permet de donner une seconde vie plus vertueuse   des v hicules polluants sans les mettre au rebus. Il abaisse le co t d'entr e vers l' lectromobilit  puisque seule la motorisation thermique est remplac e et il permet de proposer des v hicules durables. Un enjeu d'autant plus important s'agissant des v hicules utilitaires l gers et des poids lourds qui roulent encore massivement au diesel et qui seront les plus concern s par l'exclusion annonc e par certaines m tropoles des v hicules Crit'Air 2 de leur ZFE.

### **Encourager la multimodalit  et favoriser le d veloppement de solutions de mobilit  alternatives**

La France dispose de l'un des  cosyst mes les plus riches concernant les nouvelles mobilit s. Trottinettes, v los, scooters partag s, covoiturage, autopartage : autant de solutions contribuant aux enjeux de d carbonation et de fluidification du trafic.

C'est particuli rement dans les territoires p ri-urbains et ruraux que les pouvoirs publics doivent accompagner le d ploiement de l'intermodalit    travers notamment l'installation de parkings-relais, de maillage en bornes de recharge ou encore par l'am nagement des voies d'acc s d di es.

**Le rapport de la mission s natoriale reprend la proposition de MOBILIANS de d finir de nouveaux dispositifs incitatifs au report modal telle que l'instauration d'une TVA   5,5% pour l'acc s   des solutions alternatives de mobilit  en cas de mise au rebut d'un v hicule polluant.**

L'ensemble des propositions port es par MOBILIANS montre qu'il existe un chemin. Plusieurs millions d'automobilistes sont concern s, dont une tr s grande partie ne sont ni conscients ni inform s de l'obsolescence prochaine de leur v hicule du fait de la r glementation. La mise en place des ZFE doit  tre  galement l'opportunit  de souligner la pluralit  des dispositifs alternatifs   la disposition des pouvoirs publics, qui devraient s'en saisir rapidement.

**Le d ploiement des ZFE est un enjeu majeur tant la mobilit  dicte des choix d'investissement, voire de vie. MOBILIANS se r jouit que cette mission s natoriale ait permis de souligner la pluralit  des dispositifs alternatifs mis   la disposition des pouvoirs publics permettant d'am liorer l'acceptabilit  des ZFE.**



## À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.